PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 25 JUILLET 2019, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À TADOUSSAC.

Étaient présents : M. Charles Breton, maire

Mme Mireille Pineault, conseillère Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

M. Guy Therrien, conseiller

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM;

La séance débute à 18h10. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0278)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE;

2.1. MANDAT PROFESSIONNEL (STATIONNEMENT RUE DES JÉSUITES ;

CONSIDÉRANT les vérifications effectuées par le comité de sélection, suite à la recommandation du 8 juillet, le comité de sélection du projet TAD-2019-06-14 recommande d'octroyer le mandat à la firme CHG Groupe Conseil pour le mandat « Préparation à l'aménagement d'un stationnement écoresponsable à Tadoussac;

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2019-0279)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac octroie le mandat TAD-2019-06-14 à la firme CHG Groupe Conseil au montant de 29 800.00\$ plus taxe « Préparation à l'aménagement d'un stationnement écoresponsable>>.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2. <u>PROPRIÉTÉ 330, RUE DES PIONNIERS (DÉVERSEMENT EAUX USÉES);</u>

CONSIDÉRANT QU'un déversement des eaux usées dans la résidence du 330, rue des Pionniers, a été constaté entre le 29 avril et le 2 mai;

CONSIDÉRANT QUE le code exige la mise en place d'un système de clapet est entré en vigueur en 2006, et que la résidence date de 1936;

CONSIDÉRANT QU'une lettre datée du 19 juin, a été adressée à la Municipalité expliquant les coûts engendrés par cet incident;

CONSIDÉRANT QUE suite à des rencontres et des discussions avec les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0280)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac a conclu une entente avec les propriétaires de la résidence 330 rue des Pionniers, Tadoussac.

QU'une somme de 4500\$ soit versée comme compensation pour les inconvénients suite aux évènements du 29 avril et 2 mai 2019.

QUE le propriétaire est avisé de l'obligation d'installer à sa propriété un système de clapet tel que prévu au règlement adopté en 2006.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question

4. FERMETURE DE LA SÉANCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Therrien

(Rés. 2019-0281)

QUE la réunion soit levée à 18h20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ Charles Breton, Marie-Claude Guérin Maire Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.